

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, LITWINSKI Maëlle.

Excusés : M PAVOINE Jérôme, Mmes MOREL Sabine, BRAUD Anne.

Absents : M REBOUX Pierrick.

Secrétaire de Séance : M CORVOISIER Alain.

Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 OCTOBRE 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 octobre 2018.

Délibération 2018/84

Objet – RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE EN MAISON DES ASSOCIATIONS -
ATTRIBUTION DES LOTS 3 à 14.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée pour recruter les entreprises nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en « Maison des associations ». Il présente l'analyse des offres réalisée par M Dominique Eon, architecte DPLG, maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis et le classement établis par le maître d'œuvre et d'attribuer ces marchés de travaux aux entreprises suivantes.

Numéro de lot	Nom du lot	Entreprises	Montant (euros HT)
3	Gros Œuvre	VIGNON Constructions	144 043,57
4	Traitement des bois	SAPA	3 239,50
5	Charpente bois	JUBLAN	16 964,56
6	Couverture Ardoise	DANILO	17 971,92
7	Menuiseries	CARDINAL MENUISERIES	45 047,21
8	Isolation – Cloisonnement – Faux plafond	ARMOR RENOVATION	28 826,91
9	Revêtements de sol	AUDRAN TUAL	23 537,80
10	Peinture	MARGUE	8 980,73
11	Métallerie	ESCA OUEST	13 826,00
12	Signalétique	SIGMA SYSTEM	3 027,60
13	Courants forts – courants faibles	PAVOINE	20 953,84
14	Chauffage – ventilation – plomberie	PAVOINE	53 675,51

En conséquence, Monsieur le Maire propose aussi au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces marchés ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE les marchés de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en « Maison des associations » selon le tableau ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ces marchés ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2018/85

Objet – PROGRAMME DE VOIRIE 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de modernisation de voirie projetés pour les mois à venir et porte à connaissance des conseillers les estimatifs obtenus concernant ces travaux. Compte-tenu des montants en jeu et de la technicité des travaux, il propose de faire appel à un maître d'œuvre pour rédiger un dossier de consultation des entreprises et éventuellement suivre la consultation et les travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter des bureaux d'études spécialisés afin d'aider la commune à réaliser les travaux de modernisation de la voirie envisagés par le groupe de travail « voirie ».

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2018/86

Objet – SUPPRESSION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Faisant suite au départ en retraite d'un agent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'adjoint technique principal de première classe qu'il occupait et de modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018.

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune tel que spécifié ci-après.

Filière	Catégorie	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	A	1	Attaché Territorial	Temps complet
	C	1	Adjoint Administratif Territorial	Temps complet
Technique	C	2	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
	C	1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 29h hebdomadaires
	C	1	Adjoint Technique Territorial	Temps non complet 21,5h hebdomadaires
	C	1	Adjoint Technique Territorial	Temps non complet 5,5h hebdomadaires
Sociale	C	1	Agent Spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	Temps non complet 31h hebdomadaires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

Délibération 2018/87

Objet – ECOLE ALBERT POULAIN – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de résidence des élèves de l'école Albert Poulain doivent participer chaque année aux charges de fonctionnement de l'école. Il propose au Conseil Municipal de fixer le coût moyen par élève de maternelle et d'élémentaire pour l'ensemble des charges de fonctionnement de l'école. Monsieur le Maire donne lecture de l'état récapitulatif de ces charges basé sur le compte administratif de la commune de l'année 2017 et propose d'établir ce coût de fonctionnement d'après la moyenne des coûts des 3 derniers exercices.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le coût moyen pour un élève d'élémentaire à 513,96 euros pour l'année scolaire 2017-2018.

DECIDE de fixer le coût moyen pour un élève de maternelle à 1 619,15 euros pour l'année scolaire 2017-2018.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2018/88

Objet – INDEMNITÉS DE CONSEIL 2018 DU COMPTABLE DU TRESOR.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribution de cette indemnité pour l'année 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'octroyer l'indemnité de conseil au taux de 100 %, à M Combeau, Trésorier de Pipriac, pour l'année 2018.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2018/89

Objet – LOCATION DE LA SALLE ANOWARETH – DEMANDE DE TARIF RÉDUIT.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de réduction du tarif de location de la salle Anowareth présentée par l'association « No me diga ». Cette association a organisé deux représentations d'un spectacle de Flamenco les 26 et 27 octobre derniers et n'a pu, compte-tenu de la faible fréquentation de l'évènement, rentrer dans ses frais. Pour ne pas pénaliser celle-ci, Monsieur le Maire propose d'accéder, exceptionnellement, à la demande de l'association et de réduire le tarif de location de la salle pour ces deux soirs à un forfait de 50 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE, exceptionnellement, à l'Association « No me diga » une réduction sur le tarif de location de la salle Anowareth pour la location des 26 et 27 octobre derniers. Ce tarif sera ramené en conséquence au montant de 50 euros pour les deux représentations d'un spectacle de Flamenco qui se sont déroulées les 26 et 27 octobre derniers.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à ce dossier.

Délibération 2018/90

Objet – **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE ET VILAINE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017.**

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de Mernel le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'année 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie 35 pour l'année 2017.

Arrivée de M André COUDRAIS

Délibération 2018/91

Objet – **SIAEP LES BRUYÈRES – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2017.**

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rigaud, conseillère municipale déléguée communale auprès du SIAEP Les Bruyères, présente aux membres du Conseil Municipal de Mernel le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2017 établi par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Les Bruyères.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017.

Séance levée à 22h00